



Les ressources naturelles (minéraux, combustibles, bois...) sont limitées et fortement surexploitées. Depuis 1980, la quantité de ressources consommées par l'humanité a presque doublé, dépassant largement la capacité de régénération de la planète. Chaque année, le *jour du dépassement* symbolise cette pression : en 2023, il est tombé le 2 août. Cette surexploitation concerne aussi bien les ressources non renouvelables (énergies fossiles, métaux) que renouvelables (bois, poissons), exploitées au-delà de leur renouvellement naturel.

Dans les quartiers prioritaires, les habitants connaissent souvent une « sobriété subie » liée à leur faible pouvoir d'achat. Ils pratiquent déjà, parfois sans le nommer, des gestes d'économie circulaire (réparation, troc, échange). **L'enjeu est de transformer cette contrainte en « sobriété choisie »,** permettant un meilleur accès à des logements, biens et services durables et de qualité.

**L'économie circulaire propose un modèle alternatif à l'économie linéaire** (« extraire, fabriquer, consommer, jeter »). Elle vise à préserver les ressources, réduire les déchets et créer des emplois locaux. Elle repose sur plusieurs axes : approvisionnement durable, écoconception, économie de la fonctionnalité (privilégier l'usage à la possession), consommation responsable, allongement de la durée d'usage (réparation, garantie), réemploi et recyclage.

**La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (2020) marque une étape importante. Elle s'organise autour de cinq priorités** : sortir du tout jetable, mieux informer les consommateurs, encourager le réemploi solidaire, lutter contre l'obsolescence programmée et favoriser une meilleure production.

**Dans les quartiers prioritaires, l'économie circulaire se traduit par des actions variées :** valorisation des matériaux lors des projets de rénovation urbaine (NPNRU), ateliers d'auto-réparation (vélos, électroménager), gestion des déchets (recycleries, ressourceries), compostage collectif, valorisation des biodéchets dans l'agriculture urbaine, lieux de seconde main (magasins solidaires, ateliers de transformation).

**Ces initiatives apportent de nombreux bénéfices** : emplois non délocalisables, économies pour les ménages, réduction des déchets, mais aussi création de lien social. Elles participent ainsi à une transition écologique plus juste et à l'amélioration du cadre de vie. Le programme « Ville durable et solidaire » et le club ANRU+ ont d'ailleurs identifié deux axes prioritaires pour l'innovation en quartiers : les ressourceries et le réemploi des matériaux issus des déconstructions.



### Partenaires mobilisables

- [\*\*Accorderie\*\*](#) : favorise l'échange de services entre habitants sans argent, renforçant la solidarité locale.
- **Bailleurs sociaux** : mènent des actions de réduction des déchets et de réemploi
- **Magasins de seconde main**
- **Matériauthèques** : collectent et redistribuent des matériaux de construction pour limiter le gaspillage.
- **Recyclerie** : récupère, répare et revend des objets à bas prix
- [\*\*Réseau compost citoyen\*\*](#) : développe le compostage de proximité et la valorisation des biodéchets.
- [\*\*Réseau national des ressourceries et des recycleries\*\*](#) : structure et promeut les activités de réemploi et de recyclage solidaire.



### Outils et ressources

- [\*\*L'économie circulaire pour améliorer la qualité de vie dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville\*\*](#) (ADEME, 2021)



### Retour(s) d'expériences

- [\*\*Une ressourcerie-friperie à Château-Thierry\*\*](#) (IREV, CRPV des Hauts de France, 2021)



### Pour aller plus loin

- [\*\*Les docs de la journée... "Économie circulaire et quartiers populaires"\*\*](#) (LaboCités, CRPV Auvergne-Rhône-Alpes, 2019)
- [\*\*Des matières premières épuisables : vers l'économie circulaire dans les quartiers prioritaires\*\*](#) (IREV, CRPV des Hauts-de-France, 2021)
- [\*\*Innovation sociale, économie circulaire et quartiers\*\*](#) (Réso Villes, CRPV Bretagne Pays de la Loire 2017)
- [\*\*L'économie circulaire dans les quartiers en renouvellement urbain\*\*](#) (ANRU 2020)